Municipalité
de
Vucherens

Au Conseil communal
1509 Vucherens

Vucherens, le 5 mai 2025
k:\1-adminstration générale\10.autorités\10.03 municipalité\10.03.03 préavis\2025\03_rapport sur les comptes 2024.docx

Préavis municipal 03/2025

Rapport sur les comptes 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC), la Municipalité vous soumet le rapport sur les comptes 2024 pour la commune de Vucherens.

Remarques générales

En date du 31 octobre 2024, l'association « Entraide Familiale de Moudon et Environs » a été dissoute lors d'une assemblée générale extraordinaire. Les liquidités de cette association ont été versées à diverses associations régionales ainsi qu'aux communes membres. Il a été spécifié lors cette dissolution que le montant perçu par les communes devait contribuer à des œuvres ayant des buts analogues en faveur des familles. La Municipalité a décidé d'attribuer ce montant de CHF 3'619.20 dans le fonds de réserve « Travaux » car en 2024 il n'a pas pu être utilisé pour un projet correspondant à la demande de l'association.

1 Administration générale

101 Municipalité

101.3040 Comme en 2023, la part patronale LPP de la Municipalité a été comptabilisée en totalité dans ce compte.

110 Administration

110.3090 Le dépassement vient du cours BLS/AED du 24.02.2024 proposé à la population.
110.3170 Le coût de la sortie des aînés a été inférieur à celui budgétisé et l'accueil des nouveaux citoyens a été reporté à l'année 2025.
110.3523 Moins de frais que prévu pour le FCJM.
110.4090 Part excédentaire Vaudoise assurances & Association Entraide Familiale de Moudon.

150 Ecoles de musique

150.3511.2 CHF 9.50/habitant pour 635 habitants.

190 Service d'informatique

190.4363 À la suite d'une perte de données par notre fournisseur informatique, nous avons obtenu une indemnisation.

2 Finances

201 Comptabilité générale

201.3011 Lors de l'établissement du budget, il a été prévu un taux d'activité de 40% pour toute l'année, or celui-ci a été mis en place dès avril.

210 Impôts

210.3804 Attribution afin d'augmenter le fonds de réserve « Débiteurs douteux » pour les créances fiscales selon l'estimation de l'Administration Cantonale des Impôts.

220 Service financier

220.4222.1 A la suite de la vente de la maison route du Village 2, la Municipalité a décidé de placer le montant de CHF 1'000'000.-. En effet, il n'est pas possible de rembourser, sans frais substantiels, l'emprunt lié à l'achat de la maison avant septembre 2030.

220.4242 Il s'agit du gain comptable de la vente de la maison route du Village 2.

3 Domaines, forêts et bâtiments

310 Terrains

310.3185 Une provision datant de 2002 a été dissoute car elle n'est plus justifiée.

350 Collège

350.3153 Changement des cylindres de portes des voies de fuites afin d'être en conformité avec les normes actuelles.

350.4271.7 Etablissement des décomptes de chauffage et frais accessoires pour 2 années (2022-2023 & 2023-2024).

351 Salle communale / 354 3CH

Dans la continuité des comptes 2023, la Municipalité a séparé les comptes de la salle communale de ceux du restaurant des 3CH bien que cela n'ait pas été fait lors de l'établissement du budget 2024.

352 Autres bâtiments

352.3123 Augmentation de la consommation électrique au local du feu.

352.3153 Réparation de l'éclairage du refuge non prévu au budget.

354 Restaurant & appartement 3CH

350.4231 Selon la convention passée avec les tenanciers du restaurant, la Municipalité a renoncé à encaisser les loyers d'octobre à décembre 2024. Seuls les acomptes de charges ont été encaissés.

4 Travaux

420 Service de l'urbanisme

Les frais liés à la gestion des dossiers de construction par les mandataires externes se trouvent dans le compte 420.3185 et pour plus de transparence les recettes liées à ces mêmes dossiers se trouvent dans le compte 420.4313 (en lieu et place du compte 410.4313). A préciser que les frais de traitement de ces dossiers par la Municipalité se trouvent quant à eux dans les comptes 420.3001 / 420.3030 & 420.3050.

430 Routes

430.3320 Amortissement selon préavis 05/2022 « Mesures contre le ruissellement » et amortissement hors budget « Mise en conformité signalisation ».

430.4800 Prélèvement selon préavis 05/2022 « Mesures contre le ruissellement ».

460 Réseaux d'égout et d'épuration

460.3320 Amortissement selon préavis 05/2022 « Mesures contre le ruissellement ».

460.4811 Prélèvement selon préavis 05/2022 « Mesures contre le ruissellement ».

5 Instruction publique et cultes

510 Enseignement ASIJ primaire et secondaire

510.3522 CHF 2'615.93/élève (88) et CHF 338.28/habitant (637).

6 Police

650 Défense contre l'incendie

650.3521 CHF 34.55/habitant (637).

660 Protection civile

660.3521 CHF 16.60/habitant (635).

7 Sécurité sociale

710 Service social

710.3515 CHF 4.-/habitant (635).
710.3655 CHF 260.-/habitant (635).
710.3655.2 CHF 0.50/habitant (638).
710.3655.3 CHF 5.-/habitants (635).

8 Services industriels

810 Service des eaux

810.3185.1 Les honoraires liés à la mise à jour du plan directeur des eaux n'ont pas été facturés en 2024 car le dossier n'est toujours pas terminé.

Comptes communaux pour l'année 2024

Le résultat final après écritures de bouclement présente un excédent de revenus de CHF 220'219.06.

Décision

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vucherens

- **vu le préavis de la Municipalité n° 03/2025,**
- **ouï le rapport de la Commission de gestion,**
- **considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

décide

- ✓ **d'accepter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels que présentés**
  - **Ceux-ci se résument comme suit :**

Charges CHF 2'989'007.84

Revenus CHF 3'209'226.90

Résultat CHF 220'219.06

Adopté en séance de Municipalité le 5 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Jean-François Perroud
Syndic

Noémie Steiger
Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Jean-François Perroud